

Projet de motion

M 7

Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix

Le Conseil municipal de la Ville de Versoix,
vu l'article 29 de son règlement ;
considérant que :

- la présence d'une Police municipale affectée à notre commune s'avère indispensable depuis une vingtaine d'années, notamment au vu de l'augmentation de la population et de la complexité des situations ;
- le départ à la retraite du chef de poste, auquel s'ajoutent deux démissions d'APM quittant Versoix pour s'engager dans d'autres communes, va impacter fortement les effectifs;
- une forte concurrence entre les communes est à l'œuvre en termes de conditions de travail des APM ;
- l'absence d'une relève adéquate est motivée par les difficultés de recrutement d'une part, et aucune ouverture de formation à brève échéance par le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité, d'autre part ;
- l'intérêt manifesté au coup par coup par les petites communes du GCRDL de bénéficier de prestations APM sur leur territoire a révélé une difficulté d'application des conventions ponctuelles ;
- le projet esquissé par Versoix et Grand-Saconnex lors de la législature précédente, proposant une police intercommunale à l'échelle des communes de la rive droite du lac, n'a pas abouti ;
- l'audit de la Cour des comptes de 2019 sur la police de proximité relève un déficit de répartition territoriale et de coordination des actions des 17 polices municipales opérant sur le territoire du canton de Genève ;
- les questions posées sur ce thème par les membres de la commission BGPP, lors des deux dernières séances de 2021, n'ont pas reçu de réponse concrète de la part de la conseillère administrative déléguée à la protection de la population ;

invite le Conseil administratif à proposer une stratégie qui permette d'assurer la continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de réserver un bon accueil au présent projet de motion.